

Une motion contre le 4e terminal



Le conseil municipal a voté le 4 avril dernier une motion contre la construction d'un nouveau terminal à Roissy. Une concertation préalable publique est ouverte jusqu'au 12 mai.

▼ Contenu

Jeudi 4 avril, le conseil municipal a voté une motion contre le projet de construction d'un quatrième terminal (T4) à Roissy Charles-de-Gaulle. Les travaux débuteraient dès 2021 et les premières infrastructures ouvriraient en 2028. Ce gigantesque aérogare, imaginé par le groupe Aéroport de Paris, serait d'une dimension équivalente à celui d'Orly.

A l'horizon 2037, le T4 accueillerait 40 millions de passagers. Conséquence directe, 500 avions supplémentaires pourraient survoler le territoire chaque jour. Dans les conditions actuelles du projet, la commune a donc adopté cette motion. Déjà fortement exposée aux nuisances aériennes, la commune souhaite prémunir les habitants de nouveaux survols.

Une concertation préalable publique, ouverte jusqu'au 12 mai, a été mise en place par le Groupe Aéroport de Paris. Chacun est invité à y exprimer son avis via le site internet : <https://terminal4-cdg.groupeadp.fr/>.